

Bienvenue à l'Établissement et Service d'Aide par le Travail Les Lierres



Les équipes pluridisciplinaires de l'ESAT vous souhaitent la bienvenue dans votre établissement et sont mobilisées pour vous assurer un accompagnement de qualité, basé sur le respect, l'écoute et la confiance.

Ce livret d'accueil vous permettra de vous familiariser avec notre établissement et de trouver tous les renseignements utiles.

Les activités professionnelles et de soutien proposées vous aideront à progresser dans votre autonomie. Les différents accompagnements favoriseront votre épanouissement personnel.

Nous vous souhaitons une bonne adaptation dans votre nouvel environnement.

Le Directeur

L'Établissement

Présentation générale

L'ESAT Les Lierres a été créée en 1980. Sa capacité d'accueil est de 120 travailleurs handicapés. Il contribue à l'insertion socioprofessionnelle des personnes accueillies par la mise en oeuvre d'activités professionnelles adaptées et d'activités de soutien médico-social.

Formalités administratives

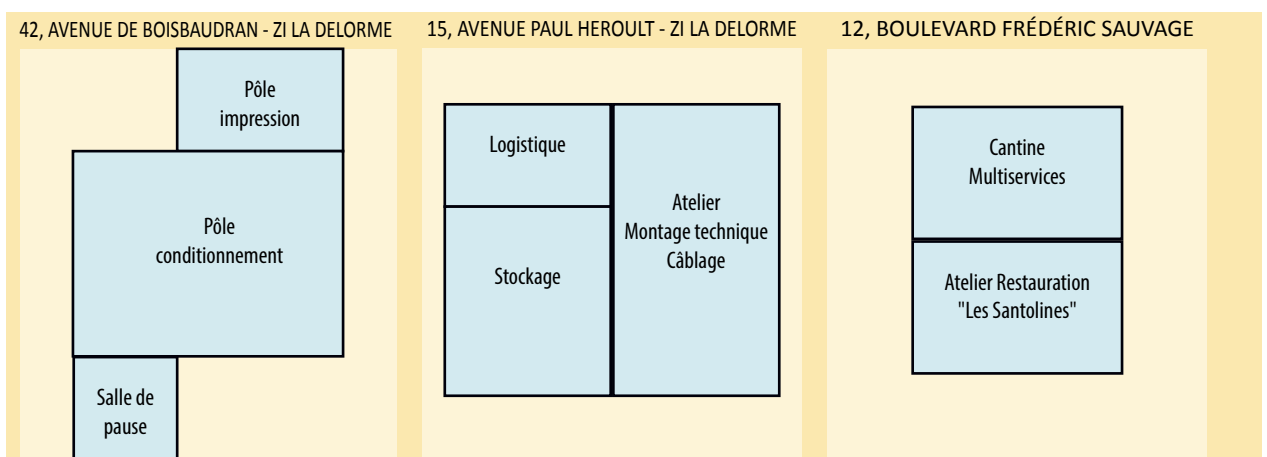
Admissions :

L'ESAT Les Lierres accueille des adultes déficients intellectuels reconnus travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Pièces à Fournir :

- Notification CDAPH en cours de validité conforme au placement envisagé
- Copie du jugement de protection tutélaire le cas échéant
- Copie des cartes d'identité, d'invalidité, d'allocataire CAF et de la carte vitale
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- 4 photos d'identité
- Fiche de renseignement
- Certificat de résidence
- Documents médicaux: vaccinations, ordonnances...
- Coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence

Plan





Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi : de 8h45 à 16h45

Le vendredi : de 8h45 à 16h30

Sauf périodes de fermetures annuelles (congés, ponts...) qui vous seront précisées chaque année.



Les repas

Votre établissement vous propose un service de restauration sur place.

Dans la mesure du possible, vous pourrez bénéficier d'un menu adapté à votre état de santé et tenant compte de vos convictions religieuses.

La salle de restaurant de l'établissement vous accueille de 11h45 à 13h.

Vous pouvez, et le cas échéant avec autorisation du représentant légal, sortir de l'établissement durant le temps des repas, conformément à votre projet personnalisé si vos capacités d'autonomie et d'adaptation sont suffisantes pour assurer votre sécurité. L'équipe de professionnels veille à ce que la décision prise respecte vos droits.



Téléphone

Pendant votre temps de travail et au cours du déjeuner, votre téléphone portable doit rester éteint. Vous pouvez l'utiliser durant les temps de pause exclusivement.



Les prestations annexes

Une prestation de nettoyage est effectuée tous les jours par le personnel accueilli au sein de l'établissement, en respectant les protocoles d'hygiène établis.

Un ouvrier d'entretien spécialisé assure toute réparation courante.



Boissons alcoolisées , tabac et autres produits illicites

En accord avec la loi Evin et pour des raisons de sécurité contre l'incendie, il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux.

L'introduction à l'intérieur de l'établissement de boissons alcoolisées et de produits illicites est formellement interdite.

Les Équipes

RÉFÉRENT DE VOTRE PROJET

ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT

Chef d'atelier

.....

Moniteur principal

.....

Moniteurs d'atelier

.....

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Secrétaire

.....

ÉQUIPE MÉDICO-SOCIALE

Psychologue

.....

Assistante de Service Social

.....

DIRECTEUR



André AINIE

DIRECTRICE ADJOINTE



Magali LEBON

CHEF D'ATELIER



Hélène ARBOUSSET

Equipe de direction



Elle met en œuvre la politique définie par l'Association dans le respect du projet associatif, du projet d'établissement et des textes réglementaires.

Equipe administrative



Elle gère toutes les ressources humaines, matérielles, administratives, financières et informationnelles nécessaires au fonctionnement efficace et à la maîtrise de l'organisation.

Equipe d'accompagnement



Cette équipe assure votre accompagnement au quotidien et vous aide à construire un projet personnalisé qui correspond à vos

besoins et attentes.



Equipe médico-sociale

Les membres de l'équipe médico-sociale vous proposent, en cas de besoin :

- une écoute psychologique
- des activités corporelles, sensorielles, de communication ou d'expression.

L'assistante de service social



Elle vous oriente et vous soutient dans vos démarches afin de prévenir et de remédier aux difficultés sociales et médico-sociales que vous pouvez

rencontrer.

Elle contribue à la qualité du service qui vous est offert par l'Unapei Alpes Provence dans les différents établissements et services.

Les Activités

Activités professionnelles



Façonnage, collage, cartonnage



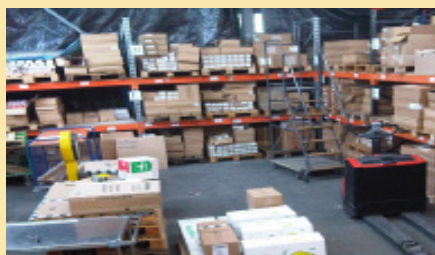
Sérigraphie, reprographie, bureautique



Multiservices / Nettoyage



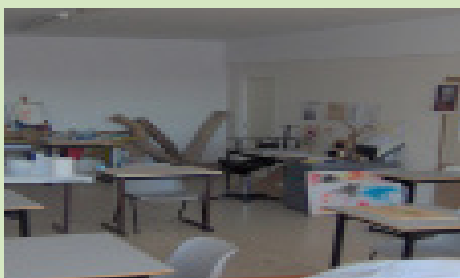
Conditionnement, montage technique



Manutention, stockage



Restauration



Activités de soutien

Elles sont déterminées par l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre de votre projet personnalisé. Elles sont en lien avec votre travail (formation professionnelle, hygiène et sécurité...) et/ou extra-professionnelles (formation sociale, psychomotricité, sorties...) et visent à favoriser votre autonomie.

Les activités de soutien proposées à l'ESAT Les Lierres sont les suivantes : Arts plastiques, arts scéniques, orthophonie, informatique, psychomotricité, relaxation, sports (natation, gymnastique, randonnée...).

Relation avec votre famille

Si l'accueil et l'accompagnement vous concernent en premier lieu, l'établissement ou le service qui vous reçoit souhaite entretenir des relations basées sur l'échange et la collaboration avec votre famille ou votre représentant légal.

C'est dans ce cadre qu'ils pourront-être sollicités pour participer à la mise en place du Contrat de soutien et d'aide par le travail ou du Document Individuel de Prise en Charge, et de votre projet personnalisé.

Des réunions annuelles rassemblent familles et professionnels pour évoquer la vie au sein de l'établissement ou du service et rencontrer des responsables de l'Association.

Nous proposons de rester à l'écoute des familles et des responsables légaux pour échanger sur les objectifs de l'accompagnement et expliciter les actions à conduire ; avec votre consentement des rencontres régulières sont envisageables.

Tous les deux ans est proposée une enquête permettant d'identifier la satisfaction sur la qualité des prestations délivrées.

Vos Droits et vos Devoirs

Règlement de fonctionnement

Il est prévu par la loi 2002-2 et par le décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003 et fixe :

- Les droits de la personne accueillie
- Les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein des établissements et services.
- Les conditions d'utilisation des espaces et équipements mis à la disposition des personnes accueillies.

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la vie sociale doit favoriser la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies dans un établissement ou service social ou médico-social ainsi que celles de leur famille ou tuteur et les associer à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Représentants des personnes accueillies :

.....
.....

Représentants des familles :

.....
.....

Représentant de l'Association :

.....

Représentant des professionnels :

.....

Utilisation confidentielle des renseignements qui vous concernent

Commission Nationale de l'Informatique et Libertés

Les renseignements administratifs et médicaux que vous communiquez lors de votre entrée au sein de l'établissement et qui font l'objet d'un traitement informatique sont soumis au strict respect du secret professionnel.

Il vous est possible de vous opposer au recueil et au traitement des données nominatives qui vous concernent dans les conditions d'utilisation de ces données définies par la loi "informatique et libertés". Votre droit d'accès et de rectification s'exerce par courrier auprès du Directeur de l'établissement.

Modalités d'accès à votre dossier médical

Vous avez la possibilité d'accéder directement à l'ensemble de votre dossier médical, cependant nous vous conseillons de le faire par l'intermédiaire d'un professionnel de santé compétent que vous désignerez afin qu'il puisse vous informer précisément des éléments techniques contenus dans votre dossier.

Vous pouvez accéder à votre dossier médical en adressant votre demande par écrit, au Directeur de l'établissement. Si vous êtes mineur, le droit d'accès au dossier médical est exercé par les titulaires de l'autorité parentale. Il en est de même pour tous les documents qui vous concernent dans les différentes disciplines.

Rappels des Principes de la Charte des Droits et Libertés

Votre établissement s'engage à respecter les principes de la Charte des droits et libertés (arrêté du 8 septembre 2003) :

- Non discrimination
- Droit à un accompagnement adapté
- Droit à l'information
- Libre choix, consentement éclairé et participation de la personne
- Droit à la renonciation
- Droit au respect des liens familiaux
- Droit à la protection
- Droit à l'autonomie
- Prévention et soutien
- Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie
- Droit à la pratique religieuse
- Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le Projet personnalisé

Il s'élabore avec vous tout en tenant compte des remarques de votre famille et/ou de votre représentant légal ainsi que de tous les intervenants impliqués dans votre accompagnement. Le but du projet personnalisé est de définir des objectifs réalisables et adaptés à vos besoins et potentialités. Les moyens concrets utilisés pour atteindre ces objectifs sont précisés dans l'avenant. Ils sont évalués régulièrement afin d'en apprécier la pertinence et peuvent être modulés si nécessaire.

Le Projet de sortie

Quels que soient votre parcours et vos choix, sachez qu'un projet de sortie est toujours envisageable. La mission de l'établissement est aussi de vous aider et de vous guider vers ce nouveau projet de vie.

L'ensemble de vos droits et devoirs est repris plus en détails dans le Règlement de Fonctionnement.

Satisfaction et réclamation

Pour nous faire part de votre satisfaction ou de vos réclamations, vous pouvez vous adresser à une personne de confiance de l'équipe éducative ou un cadre de direction.

Vous pouvez aussi vous exprimer par l'intermédiaire des personnes élues au Conseil de la Vie Sociale. Par ailleurs, un questionnaire de satisfaction vous sera adressé chaque année.

D'avance, nous nous engageons à prendre en compte votre demande et à étudier vos remarques dans les meilleurs délais.

Prévention de la maltraitance

Dans le cadre de la prévention de la maltraitance sur les personnes handicapées, un numéro national a été mis en place : le 3977.

Votre sécurité

Votre sécurité est assurée par l'ensemble du personnel et plus particulièrement par un référent sécurité qualifié.

Conduite à tenir en cas d'incendie :



Nous comptons sur votre vigilance pour prévenir le personnel en cas de situation suspecte. Vous devez vous conformer aux consignes réglementaires de sécurité qui sont affichées dans les couloirs de circulation et les ateliers, ainsi qu'aux directives données par le personnel.

La sécurité de vos biens :

Des casiers individuels sont mis à votre disposition pour vos effets personnels. Nous vous conseillons néanmoins de ne pas venir à l'ESAT avec des objets de trop grande valeur. L'établissement ne pourra être tenu responsable de la perte, de la détérioration ou de la disparition d'objets si vous décidez de les emmener sur le service.



Assurance responsabilité civile :

Vous êtes assuré en responsabilité civile lorsque vous vous trouvez dans le cadre de votre accompagnement.

COORDONNÉES ET ACCÈS

COORDONNÉES

LES LIERRES

ZI La Delorme

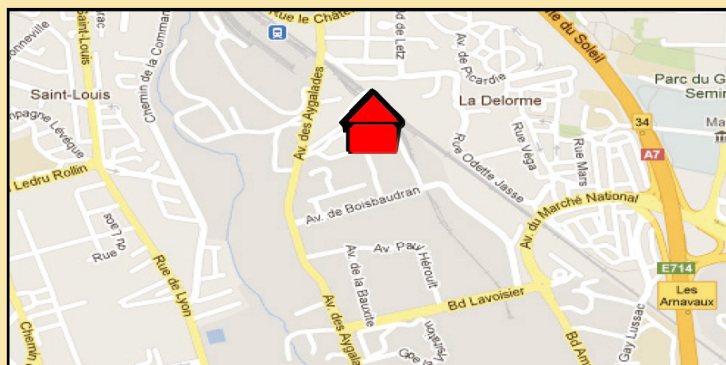
42, avenue de Boisbaudran

13015 MARSEILLE

Tel : 04 91 09 56 60

Fax : 04 91 06 56 69

e-Mail : lierres@unapei-ap.fr



ZI La Delorme - 15, avenue Paul Heroult

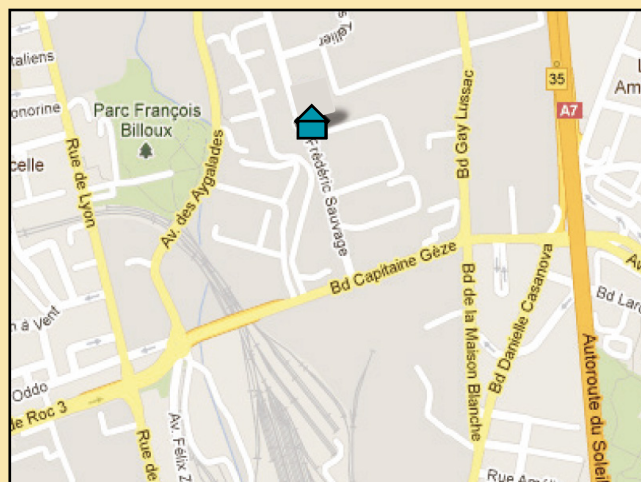
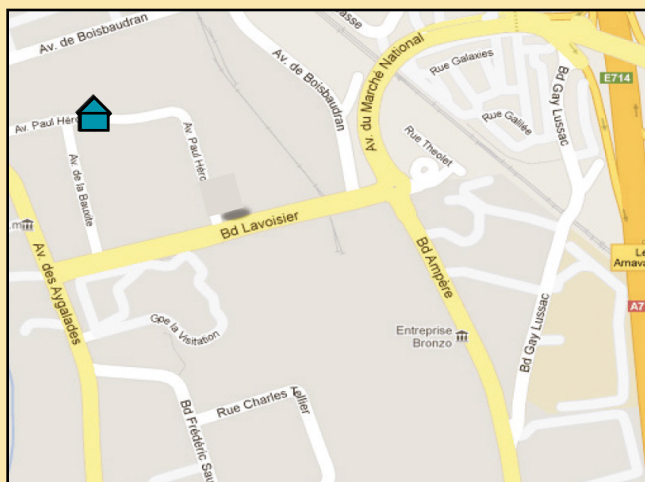
13015 MARSEILLE

Tel : 04 91 60 93 81

12, boulevard Frédéric Sauvage

13014 MARSEILLE

Tel : 04 91 02 00 05



ACCÈS

Méto : Ligne n°2 - Arrêt "Bougainville"

Bus : Ligne n°30 - Arrêt "ZI La Delorme" ou Ligne n°38 - Arrêt "Cité Bassens"

Train : Gare TER Saint-Louis-les-Aygallades



ALPES PROVENCE

Adapei 04, Adapei 05, La Chrysalide Marseille

Siège Social

26 rue Elzéard Rougier - 13004 MARSEILLE

Tél : 04 91 10 76 00 - Fax : 04 91 10 76 15

e-mail : contact@unapei-ap.fr - www.unapei-ap.fr